

## COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021.

L'an deux mil VINGT ET UN le 17 Février à 18h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 11/02/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire. En raison du couvre-feu, le public n'a pas pu assister à ce conseil municipal

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

**Excusé** : Hervé GOUILLON (procuration à Jeanine CHARDAN)

**Secrétaire de séance** : Delphine MATHIEU

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 Janvier 2021 a été validé à l'unanimité.

*Mathieu ANTOINE* présente *Kino BERGE* qui fait son stage de 3<sup>ème</sup> durant toute la semaine du 15 Février en mairie, et participe au conseil municipal.

### DISCUSSIONS

- **Débat d'orientation budgétaire** :

*Mathieu ANTOINE* rappelle aux conseillers municipaux le budget voté en 2020, le budget réellement dépensé en 2020, et les premières propositions du budget 2021, qui sera voté au plus tard le 31 Mars. Les conseillers peuvent mentionner leurs souhaits, notamment sur des opérations d'investissement. Il conviendra ensuite de voir comment équilibrer le budget et donc peut-être supprimer ou repousser certains projets. Le débat d'orientation budgétaire de ce soir s'attarde essentiellement sur le budget principal de la commune. Il sera nécessaire de penser aussi au budget de la Maison du Soleil.

Le budget doit être sincère, mais en fonctionnement il y a souvent un peu d'excédent qui permet d'avoir une certaine sécurité. L'excédent est reporté au budget de l'année suivante.

### RECETTES DE STATIONNEMENT

Concernant la recette des parkings, qui constitue une recette de fonctionnement non négligeable, *Mathieu ANTOINE* demande aux conseillers, ainsi qu'à la commission circulation-parking, de réfléchir à une réévaluation des tarifs.

Il est clair qu'il convient d'améliorer le service, qui n'est pas mauvais du tout car il y a actuellement un service d'accueil humain non négligeable. Mais la signalisation, le stationnement, le fait de renseigner les visiteurs et leur proposer un dépliant d'accueil mériterait sûrement une augmentation du prix de stationnement. *Le Maire* rappelle également l'injonction de proposer un paiement sans contact. *Sébastien PINZETTA* propose un système de borne de paiement, en gardant quelqu'un à l'accueil pour renseigner et garder un côté humain, tout en facilitant le paiement sans contact et en offrant ainsi un service optimal toute l'année, donc plus de recettes. *Frédérique MARROU* mentionne le risque que les visiteurs ne payent pas forcément si des bornes sont mises en place. *Mathieu ANTOINE* précise que si les employés à l'accueil ne s'occupent plus du paiement, il serait alors envisageable d'imaginer un accueil plus mobile, en allant au contact des gens sur les parkings. Pour *Jean-Pierre IMBERT*, il apparaît important aussi de rendre plus attrayant l'entrée du village, de chercher à ce que les gens voient une différence annuellement. Plutôt que d'avoir un panneau « interdit », il serait peut-être judicieux de mettre un panneau d'accueil en premier lieu, et d'ensuite expliquer la réglementation de la circulation dans le village.

**Frédérique MARROU** rappelle que beaucoup d'automobilistes circulent dans le village et franchissent le panneau de sens interdit. N'y a-t-il pas donc un risque qu'encore plus de gens circulent si le panneau est enlevé ? **Jean-Pierre IMBERT** évoque la possibilité de réduire la vitesse de 50 à 30km/h, voire même 20km/h dans le village selon **Mathieu ANTOINE**. Ce dernier conclut qu'en plus de la signalétique qui est importante, il convient de bien réguler la circulation dans le village. C'est un vaste sujet sur lequel il n'y a pas lieu de débattre ce soir, mais qui pourra être abordé en commission car cela a un impact assez important sur le budget.

### **Borne de Camping-car**

Cet aménagement permettrait d'offrir aux visiteurs un réel service à l'année, qui du coup pourrait amener de meilleures recettes. Cette dépense pourrait être financée.

### **Travaux du séparatif pluvial à la Chalp (Investissement)**

Pour rappel, l'assainissement est de compétence intercommunale, le pluvial de compétence communale.

Le chantier de séparation pluvial /assainissement, situé à La Chalp et combinant les deux compétences, a été mené sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras avec une participation communale. Il y a eu des suppléments de travaux du réseau pluvial indispensables, validés par la commune pour un total HT de 23 000 euros (dépense initiale 7000 euros). Mais la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ) demande à la commune une participation pour imprévus de travaux (+6000 euros). **Mathieu Antoine** accepte la dépense supplémentaire validée, mais pas les dépenses imprévues, qui relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage. Les discussions avec la CCGQ doivent être poursuivies. Dans tous les cas, la participation de la commune sera étalée.

### **ACHAT VEHICULE COMMUNAL (Investissement)**

Le Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, **Marcel CANNAT**, propose un ancien véhicule pompier à la commune (Partner utilitaire mais avec banquette arrière) pour une somme très modeste. La commune va donc l'acquérir. Une somme de 14 500 euros avait déjà été inscrite au précédent budget pour l'achat d'un véhicule communal, sans être dépensée. Ainsi, la commune souhaiterait reprendre cette somme et faire l'achat d'un chargeur pour remplacer le Fiat actuel, qui est fatigué. **Marcel CANNAT** a proposé une subvention exceptionnelle du département permettant ainsi l'inscription de cette dépense au budget 2021 du Conseil Départemental. Cela doit être confirmé lors d'un prochain rendez-vous avec **Marcel CANNAT**. **Jean-Pierre IMBERT** présente rapidement les différents modèles de chargeurs proposés, leurs qualités, leurs tarifs. Un essai est prévu dans la semaine, le but étant de voir comment évacuer la neige de la meilleure façon possible face à l'étroitesse des rues de la commune. Enfin, le pick-up Mitsubishi arrive à la fin de son leasing. Une offre de rachat est proposée pour 3170€, ce qui paraît raisonnable pour l'ensemble des conseillers.

### **MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DU CLOS DES GRANGES**

Si les travaux de protection du périmètre du captage sont faits en régie, les dépenses seront moindres. Beaucoup de scouts demandent à venir cet été en faisant des travaux en bénévolat pour la commune. Il y a peut-être là une occasion de le faire avec eux, en régie, afin d'atténuer le coût de cette opération.

### **OPERATION GEOPARC**

L'opération Géoparc consistait à la signature d'une convention entre la commune et le Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ), notamment sur un programme de valorisation de la mine de cuivre, dans lequel le PNRQ avait délégué la maîtrise d'ouvrage. D'importantes subventions européennes ont été octroyées à la commune lors de cette opération, et cette dernière a autorisé toutes les dépenses faites par le parc. La commune a remboursé 36 000 euros au PNRQ en 2011, sur

un total de 98 000 euros. Même si la commune doit s'acquitter de cette dette ancienne, il n'en demeure pas moins un litige avec le parc qui s'était engagé à établir un livret d'interprétation. Ce livret n'a jamais été réalisé. **Mathieu Antoine** considère que cela constitue un préjudice pour la commune et qu'il y a lieu de négocier (en cours) une partie de cette dette, qui n'a certes jamais été réglée, mais qui n'a également jamais été réclamée par le Parc. La somme a toujours été inscrite au budget à hauteur de 20 000€ mais n'a jamais été payée.

### **Achat d'une maison collective.**

La commune aurait peut-être l'opportunité d'acquérir une maison au cœur du village. Cette maison pourrait voir naître de nombreux projets divers, qui seront discutés, tels que de nouveaux logements communaux, un lieu de rencontre ouvert à l'année pour tous, etc. La commune peut visiter la maison et la faire estimer par les domaines. Madame la Sous-Préfète est sensible à ce projet qui pourrait s'intégrer au plan de relance. Des subventions sont possibles du DETR (Etat) et de la Région. Malgré l'incertitude du projet à l'heure actuelle, l'opération peut toujours être inscrite au budget et si les choses avancent, tout sera bien évidemment abordé de nouveau et plus en détail au préalable en conseil municipal. Cette opération nécessitera le recours à l'emprunt pour l'auto financement

### **Rénovation du presbytère**

Pour le moment, n'est engagée qu'une étude architecturale du presbytère, afin de faire ressortir des scénarios possibles pour l'avenir du bâtiment et ainsi donner une idée du montant des travaux. Une demande de subvention a été envoyée dans le cadre du FRAT 1250 (Fond Régional d'Aménagement du Territoire pour les communes de moins de 1250 habitants) qui finance des petites études comme celle-ci à hauteur de 70%. Si des travaux sont effectués par la suite, des demandes de subvention seront également adressées, dans le cadre du plan de relance.

Pour le moment, la commune a très peu d'emprunt. Un emprunt court pour encore 5 années, à hauteur de 20 000€/an, pour une maison que la commune avait achetée puis revendue, ce qui reste une dépense handicapante pour une maison que la commune n'a plus.

Les propositions nouvelles rendent ce budget déséquilibré. Il y a beaucoup plus de dépenses que de recettes. Il va donc falloir l'ajuster-sans avoir recours à l'emprunt sauf pour la maison collective.

**Delphine MATHIEU** évoque le projet d'achat d'une plonge pour la cantine type plonge de restauration. Le Département, grâce à **Valérie GARCIN**, pourrait le financer mais il faut d'abord qu'ils l'intègrent à leur propre budget. Il convient donc de monter un dossier de demande de subvention pour cet achat qui s'évalue à 4 000€.

- **Discussion sur les bénéficiaires du macaron riverain permanent**

**Mathieu ANTOINE** souhaite que l'ensemble du conseil se mette d'accord sur les modalités d'attribution du macaron riverain permanent distribué gratuitement. Les habitants permanents gardent les mêmes modalités, sans abus. Les saisonniers ont un macaron spécifique. Le cas des résidents secondaires pose davantage de problème, notamment pour les grandes familles qui souhaitent parfois un macaron par véhicule. Or, ce n'est pas viable. D'autant que le macaron séjour ne coûte que 5€.

**Delphine MATHIEU** et **Jean-Pierre IMBERT** soulignent que « permanent » signifie « pour les habitants à l'année ». Sinon, pourquoi ne pas distribuer un seul macaron par habitation pour les résidences secondaires, mais pas plus. Les parkings du bas sont vides, ou du moins il reste de la place. Les locaux sont obligés d'aller se garer très loin parfois, ce qui n'est pas normal.

**Mathieu ANTOINE** propose de tenir un registre en mairie, en notant les plaques d'immatriculation, afin d'être plus rigoureux.

**Frédérique MARROU** pense qu'un macaron n'est pas suffisant, il conviendrait d'en distribuer deux par résidence secondaire.

**L'ensemble du conseil municipal acte donc pour deux macarons maximums par résidence secondaire.**

### **Discussion sur les travaux d'entretien des limites parcellaires : présentation par Sébastien PINZETTA**

Une réunion a eu lieu avec l'ONF. Des travaux d'entretien sont à prévoir sur la forêt communale de Montbardon, notamment repasser les peintures qui marquent les arbres. Soit l'ONF le fait seul, soit la commune peut le faire. L'ONF prend peut-être un peu cher. Il n'est pas non plus inintéressant d'aller visiter la forêt communale de Montbardon, et d'en profiter pour effectuer cette corvée à plusieurs. L'ensemble du conseil municipal est donc favorable pour que ces travaux d'entretien soient effectués par la commune.

## **DELIBERATIONS**

### **1- Fixation du prix de l'affouage de l'automne 2020**

Afin que la commune puisse re facturer l'affouage qui a eu lieu à l'automne 2020 aux habitants ayant pris un lot, il convient de délibérer sur le prix. Ce dernier avait été fixé à 30€ par stère. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **2- Délivrance d'une coupe de bois en affouage, parcelle 4 – Présentation Sébastien PINZETTA**

La parcelle n°4 est à droite à côté de la fontaine des chasseurs, et fait partie de celles où a eu lieu l'affouage cet automne 2020. Des branches restantes de l'affouage sont à récupérer, toutefois, il convient que la commune régule le ramassage. Un registre sera ouvert en mairie du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Août 2021 pour s'inscrire. Le ramassage s'effectuera ensuite, pour les personnes inscrites, du 15 Septembre au 31 Décembre 2021. La mairie devra malgré tout payer 26€ à l'ONF qui estime que ces branches ont une certaine valeur. Le ramassage sera toutefois gratuit pour les Saint-Vérannais. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **3- Assiette des coupes à asseoir en 2022- Présentation Sébastien PINZETTA**

Les coupes arrivent et doivent être marquées pour être faites en 2022. Trois coupes vont être supprimées d'office par l'ONF, situées en face de la Chalp, en pleines barres rocheuses, donc exploitables uniquement par câble ou hélicoptère. L'ONF estime que la qualité du bois ne suffit pas à engendrer de si grosses dépenses. Les coupes sont donc abandonnées.

Il y a des coupes à marquer sur les parcelles 9 et 18, en face de St-Véran. Ces coupes avaient déjà été proposées à l'ancienne équipe municipale, qui avait refusé, comme le rappelle **Delphine MATHIEU**. Les volumes des coupes ont donc été baissés et divisés par 2 par rapport à avant.

Il y aurait alors deux systèmes de vente : comme cet automne, sur pied. Ou alors en régie par l'ONF et la commune. Cette dernière gère la coupe, c'est-à-dire décide quand a lieu la coupe, par qui, combien d'arbres en combien de fois etc.

**Jean-Pierre IMBERT** estime que les parcelles 9 et 18 sont déjà peu boisées. Si cette coupe a lieu et qu'une avalanche se déclenche un jour, tout partira. De plus, les anciens allaient couper le bois dans la forêt de Montbardon afin de protéger et économiser celle de Saint-Véran. Ce serait selon lui de la destruction que d'accepter cette coupe. **Jacques ISNEL** estime également que ces parcelles sont trop peu boisées pour les couper davantage. **Mathieu ANTOINE** précise qu'il ne s'agit pas d'une coupe à blanc. La proposition de coupe a été divisée par deux par rapport aux années précédentes. En plus si la commune est maître d'ouvrage, il y a un réel contrôle sur le déroulement de la coupe.

Il propose alors aux conseillers qui le souhaitent de se rendre sur le terrain et de se rendre compte sur place pour ensuite prendre une décision. Il propose donc de retirer cette délibération et de la prendre ultérieurement.

**Sébastien PINZETTA** précise qu'il y a malgré tout un délai à respecter. Si aucune délibération n'est prise dans le mois qui suit la réception du courrier (donc au 03 Mars 2021), cela sera considéré comme une acceptation de la part de la commune. **La délibération est donc retirée.**

#### **4- Adhésion de la forêt de Montbardon au label PEFC**

La forêt communale de Saint-Véran a déjà adhéré au PEFC (**Programme de reconnaissance des forêts certifiées**) en 2019. Ce label permet de vendre le bois un peu plus cher et d'attirer plus d'acheteurs. L'adhésion est de 50€ + 0,75cts par hectare. La forêt de Montbardon fait environ 346.92 hectares. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **Questions diverses :**

Un rendez-vous est prévu demain, Jeudi 18 Février, avec **Valérie GARCIN**, maire de Molines-en-Queyras, et Mme l'Inspectrice D'Académie, son adjoint et l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de discuter, une nouvelle fois, de la fermeture d'un poste sur l'école.

**Denis CUSSIGNOT**, qui s'est installé aux Forannes depuis maintenant une année, a un CAP Boulangerie et souhaiterait utiliser un des deux fours traditionnels (la Ville ou les Forannes) afin d'y faire une activité de boulangerie avec cuisson au feu de bois. Il conviendrait d'expérimenter sur une première période d'essai et de choisir le four le plus approprié entre les deux. **Jean-Pierre IMBERT** précise que les fours appartiennent aux habitants du quartier, et non pas à la commune. **Mathieu Antoine** veut bien le croire mais ces biens sont administrés par la commune. Néanmoins, par principe, les habitants du quartier pourront donner leur avis. Les conseillers trouvent l'idée intéressante, mais des aménagements sont à prévoir : peinture alimentaire, évacuation et point d'eau. **Frédérique MARROU** trouve que le four de la Ville est plus central, notamment si c'est pour en faire une activité de vente. Par contre, ce serait bien que la commune ne fasse des frais qu'après la période d'expérimentation et seulement si elle a été concluante. Réactiver le four aux Forannes pourrait aussi permettre d'étaler les activités dans l'ensemble du village. **Jean-Pierre IMBERT** rappelle que le four de la ville est déjà bien occupé par Festi St-Véran et la crèche, les fêtes traditionnelles, la cuisson du pain etc. **Mathieu ANTOINE** propose de regarder par rapport aux points d'eau avec **Jacques ISNEL** puis de lancer une phase expérimentale. L'essai sur les 3 premiers mois serait gratuit, puis un loyer serait ensuite demandé pour activité commerciale. **Florian COLLEY** et **Delphine MATHIEU** précisent de faire attention aux problématiques sanitaires à respecter, ainsi qu'aux assurances.

Sur le principe, les conseillers sont d'accord pour lancer une phase d'expérimentation.

#### **Clôture de séance à 20h00**